

Chef de département : D. LAUTRU

Ville d'Avray, le 1er juillet 2019

E-mail : direction-geii@liste.parisnanterre.fr

Secrétariat : 01 40 97 48 13 ou 48 17

Vous avez choisi de vous inscrire en **1ère année de la formation DUT Génie Électrique Informatique Industrielle** à l'IUUT de Ville d'Avray et nous vous en remercions. La journée d'accueil des étudiants de 1ère année de DUT GEII aura lieu le :

Mardi 3 septembre 2019 à 9h00 – Amphi A1
Réunion de présentation (prévoir 1 photo d'identité)
Et Début des cours

Matériel : Nous vous demandons d'acheter du matériel pour les Tps d'électronique, voir liste jointe.

Liste de matériel

Liste du matériel minimum nécessaire à l'étude en GEII.



Tournevis plat

Tête 3mm

Tournevis plat

Tête 2,4 ou 2,5mm

Tournevis cruciforme

Tête PH0

Pince coupante



Pince plate



Grippe fils rouge et noir

1 de chaque couleur, nécessaire aux montages

Référence Farnell : 3421697

Référence RS : 432-1165

Référence Farnell : 3421703

Référence RS : 432-1171



Liste du matériel minimum nécessaire à l'étude en GEII.



Adaptateur BNC Type T

Nécessaire aux mesures

Référence Farnell : 1020971

Référence RS : 512-1382



Fiche mâle 4mm presse étoupe blanc et bleu

Nécessaire au câblage

Référence Farnell : 844044

Référence RS : 181-4765

Référence Farnell : 844056

Référence RS : 181-4771

Vous pouvez trouver ce matériel chez les fournisseurs suivants :

Farnell element14 : <http://fr.farnell.com/>

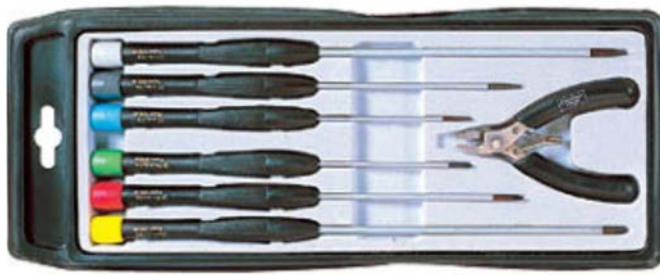
RadioSpare : <https://fr.rs-online.com/web/>

L'Impulsion : <http://www.limpulsion.fr/>

Une trousse ou une sacoche pour ranger le matériel est vivement conseillée.

Kits et références pour exemple :

- Kit de tournevis électroniques et pince



Fournisseur : Farnell

Référence 1666209



- Kit de tournevis électroniques

Fournisseur : Farnell

Référence 3126936



Procédure d'accueil des étudiants en situation de handicap

Madame, Monsieur

A l'issue de la procédure Parcoursup, votre candidature a été retenue pour le département GEII de l'IUT de Ville d'Avray.

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez demander un aménagement d'études auprès de l'équipe plurielle locale de l'IUT de Ville d'Avray.

La procédure à suivre est la suivante :

1. Déclarer votre demande de prise en compte de situation de handicap auprès du secrétariat de votre département d'accueil via l'adresse handicap-geii@liste.parisnanterre.fr
2. Rencontrer votre médecin traitant ou les spécialistes qui vous suivent afin de rassembler l'ensemble des documents nécessaires à l'étude de votre dossier par le service de médecine préventive de l'Université.
3. Vous signaler à la rentrée auprès du directeur des études du département.
4. Un rendez-vous avec le médecin de médecine préventive vous sera donné avant le 15 octobre afin d'évaluer les besoins d'aménagement d'études et d'examen. Vous devrez présenter l'ensemble des documents récoltés au point 2. Le médecin rend un avis consultatif et confidentiel à l'équipe plurielle.
5. L'équipe plurielle vous proposera alors un plan d'aménagement pouvant porter sur l'organisation du cursus, sur les aides humaines et/ou sur les aides techniques, en tenant compte des contraintes pédagogiques et organisationnelles propres au fonctionnement du département.

Remarques :

Attention, un handicap reconnu ayant donné lieu à un aménagement au lycée ne sera pas automatiquement reconduit en DUT.

A l'issue de chaque semestre un entretien pourra être réalisé pour revoir le plan d'aménagement mis en place.

La prise en charge de votre handicap en entreprise (stage, alternance) ne relève pas de l'équipe plurielle de l'IUT mais de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).